

## LE CABINET

ADJOINTS PARLEMENTAIRES  
DÉCLARATION AU SUJET DE NOMINATIONS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Si la Chambre me permet de revenir aux motions, je voudrais l'informer de la nomination des adjoints parlementaires suivants: M. J. A. Blanchette (Compton-Frontenac), qui était jusqu'ici adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Campney), devient adjoint parlementaire au ministre du Travail (M. Gregg); M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères), devient adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); et M. Paul Hellyer (Davenport) devient adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale.

Je dépose maintenant des exemplaires du décret du conseil relatif à ces nominations.

## RESTAURANT DU PARLEMENT

**M. W. G. Weir (Portage-Neepawa)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M<sup>lle</sup> Bennett et MM. Buchanan, Caron, Ferguson, Gauthier (Nickel-Belt), Gingues, Gour (Russell), Hardie, Harkness, Herridge, MacNaught, Mang, Massé, McGregor, Michaud, Monette, Pommer, Richard (Ottawa-Est), M<sup>me</sup> Shipley, MM. Simmons, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, White (Hastings-Frontenac) et Yuill, pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant du parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au sein du comité mixte des deux Chambres relatif au restaurant.

La motion est adoptée.

## LE BLÉ

PAIEMENT DE FRAIS DE MAGASINAGE RELATIF  
AUX RÉSERVES PROVISOIRES

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), l'étude en comité du projet de résolution suivant, présenté par le très honorable M. Howe:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement de frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance du comité, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. le président.]

## Reprise de la séance

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur le président, la Chambre est saisie en ce moment d'une résolution tendant à la présentation d'un projet de loi qui s'appliquera à l'entreposage du blé au Canada à la fin de la campagne agricole. Il assurera en fait le paiement des frais d'entreposage portant sur 178 millions de boisseaux de blé.

Je suis sûr que tous les députés ici présents verront d'assez bon œil que le Gouvernement s'est enfin rendu compte de la gravité de la situation de la vente du blé au Canada. Pour ma part, je pense que la mesure tendant à faire payer par le trésor fédéral l'entreposage des céréales au Canada aurait dû être étudiée par la Chambre et le gouvernement du Canada beaucoup plus tôt.

Tout en me réjouissant de voir le Gouvernement proposer maintenant cette loi, je ne suis pas le moins du monde persuadé qu'elle remédiera à la situation où se trouve l'agriculture canadienne. Je puis dire que depuis 1945, ma première année à la Chambre, je me suis prononcé en faveur d'une politique qui mettrait en œuvre le principe du grenier normal à perpétuité. Avant mon arrivée à la Chambre et depuis, je sais que de nombreux membres de mon parti se sont efforcés de convaincre le Gouvernement qu'il ne s'est pas engagé dans une politique entreprenante pour satisfaire aux besoins de l'agriculture canadienne. C'est pourquoi ce soir je veux étudier le problème sous deux angles, c'est-à-dire l'angle économique et ses répercussions sur le Canada, et, assez brièvement, l'angle des effets que notre propre programme pourrait avoir sur la politique mondiale, et, l'on peut dire, sur l'ensemble du monde libre.

Il semble que les gouvernements fédéraux qui se sont succédé n'aient jamais su s'attaquer au problème de la conservation. Jusqu'à un certain point, la mesure à l'étude témoigne peut-être d'un intérêt tout nouveau pour la conservation de notre sol. En effet, grâce à elle, les agriculteurs, dont la profession comporte tant d'aléas, pourront compter sur un peu d'aide.

L'agriculture est une profession pleine de risques. Quand il sème, le cultivateur ne peut jamais être sûr de la récolte. Il doit accepter tous les risques. Tous ceux qui s'occupent d'agriculture savent qu'ils sont nombreux et variés: mauvais temps, caprices de la nature, rouille, insectes, mauvaises herbes et le reste qui menacent le blé. Aujourd'hui, les agriculteurs et producteurs de blé du Canada ont adopté les méthodes modernes de production. Dans l'Ouest, la production, hautement mécanisée, s'appuie